

# J'ACCÈDE AUX SERVICES DE SOINS SPÉCIALISÉS

## avec le TRANSPORT SOLIDAIRE

### Bassin de vie de l'Argence

Argences-en-Aubrac (Alpuech, Graissac, Lacalm, La Terrisse, Sainte-Geneviève-sur-Argence, Vitrac-en-Viadène), Cantoïn

vers  
**ESPALION**  
**RODEZ et son agglomération**  
**AURILLAC,**  
**SAINT-FLOUR**

Mise à jour  
JANVIER 2026



**Règlement de service et documents** à retrouver :

- auprès de la **conseillère France services**
- en ligne sur [www.ccacv.fr](http://www.ccacv.fr)
- ou sur l'**application gratuite**  IntraMuros



**France services**



## Qu'est-ce que le **transport solidaire** ?

Le Transport Solidaire est un **service de transport public** pour aider des personnes qui rencontrent des difficultés de transport ou qui ne peuvent pas se déplacer par leurs propres moyens, temporairement ou définitivement, pour accéder à des services de soins spécialisés (ophtalmologue, dermatologue...)

Au titre des mobilités, le transport solidaire vient **en complément des solutions déjà existantes**, en particulier des transports sanitaires pris en charge par la CPAM. Le transport solidaire s'adresse à un public spécifique, sur critères.



Les destinations desservies sont les services de soins spécialisés de :

**Espalion, Rodez et son agglomération,  
Aurillac, Saint-Flour**



## Qui peut en bénéficier ?

Cette offre de service s'adresse aux publics qui répondent aux **3 critères** suivants.

### Critère n° 1

- Être habitant au titre de **résident principal** dans l'une des communes du bassin de vie de l'Argence : Argences-en-Aubrac (Alpuech, Graissac, Lacalm, La Terrisse, Sainte-Geneviève-sur-Argence, Vitrac-en-Viadène), Cantoïn
- et
- Être **majeur**.



## Critère n° 2

- Être âgé de plus de 65 ans

**ou** Être bénéficiaire de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) établie par un travailleur social / référent personne âgée du Département, ou pouvant justifier d'un Groupe Iso-Ressources (GIR) compris entre 1 et 4 (classement de la dépendance établi par le médecin-traitant).

**ou** Être en situation de handicap. Les véhicules ne sont pas nécessairement adaptés pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

**ou** Être bénéficiaire des minimas sociaux : Revenu de Solidarité Active (RSA), Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI), Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA).

## Critère n° 3

- Être un ménage aux revenus très modestes ou modestes selon la grille de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), voir le Revenu Fiscal de Référence en pages 1 et 3 de l'avis d'imposition.

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES
1	17 173 €	22 015 €
2	25 115 €	32 197 €
3	30 206 €	38 719 €
4	35 285 €	45 234 €
5	40 388 €	51 775 €
par personne supplémentaire	+ 5 094 €	+ 6 525 €

Ci-contre : plafonds de ressources établis par l'ANAH - version de janvier 2025



# Combien ça coûte?

- **15 € (aller/retour)** pour les ménages aux revenus très modestes\*.
- **25 € (aller/retour)** pour les ménages aux revenus modestes\*.

**Tarifs réduits de 5 € en cas de groupage.** L'accompagnement est gratuit pour les accompagnateurs dont la présence est justifiée par avis médical.

\* Selon la grille de l'ANAH



## Comment accéder au service ?



France  
services

**1) Inscription annuelle** (pour 5 trajets dans l'année) sur la base d'un dossier réalisé avec la conseillère France services. Cette demande d'inscription peut être effectuée : à l'espace France services ; en mairie d'Argences-en-Aubrac (à Sainte-Geneviève-sur-Argence) ; dans les Maisons communales d'Alpuech, Graissac, Lacalm, La Terrisse, Vitrac-en-Viadène aux horaires d'ouverture ; ou au **05 65 66 41 46**.

**2) Réservation du déplacement. Pensez à anticiper** : la réservation s'effectue par téléphone auprès de la conseillère France services : **05 65 66 41 46**, au plus tard 6 jours ouvrés (du lundi au vendredi, hors jours fériés) avant le déplacement. L'annulation peut se faire jusqu'à 2 jours ouvrés avant le jour de déplacement.  
> En cas d'indisponibilité, joindre le standard de la Communauté de Communes Aubrac Carladez Viadène au 05 65 66 19 87.



Les déplacements peuvent se planifier **du lundi au vendredi**, de **7h00** (première prise en charge possible au domicile) à **19h00**.

**ACV**  
Communauté de Communes  
Aubrac Carladez Viadène

**Tims**  
Pour une mobilité durable et inclusive



Cette action est financée dans le cadre **programme Tims** - pour une mobilité durable et inclusive, qui accompagne les acteurs locaux proposant sur leur territoire des solutions de mobilité à faibles impacts environnementaux, accessibles à tous et en particulier aux personnes à faibles revenus ou éloignées des solutions de mobilité. La Communauté de Communes Aubrac Carladez Viadène est lauréate de ce programme national.



réseau  
**Cler**  
PORTER L'ÉNERGIE  
DE LA TRANSITION



**RaRe**  
RÉSEAU DES AGENCE REGIONALES  
DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT



Auvergne  
Rhône-Alpes  
Énergie Environnement

